

ANNEXE FINANCIERE FOOT ANIMATION 2026/2027

Amendes pour les rencontres Football Animation (U10 à U13)

Suite aux propositions de mise à jour de la Commission Foot Animation, adoptées par le Comité Directeur du Septembre 2026.

Forfait Challenge non avisé (tour qualificatif) et/ou Critérium U10 à U13	24,00€
Feuille de match incomplète	8,00€
Non-retour de feuille de match (Challenge) après 1 rappel (club recevant)	51,50€
Non-retour du résultat des défis techniques et matchs (Challenge) après 1 rappel	51,50€
Non-retour de feuille de match (Critérium) après 1 rappel	51,50€
Non-retour de feuille de plateau et/ou présence Festifoot après 1 rappel	10,00€
Défi technique non effectué sur les challenges	20,00€
Forfait Challenge Futsal non avisé**	70,00€
Absence club aux réunions Foot Animation (général et secteurs)	30,00€
Absence aux Finales (pour forfait avisé au plus tard 48h avant) **	80,00€
Absence aux Finales (pour forfait non avisé) **	160,00€
Non-participation du club aux journées Nationales FFF (après inscription)	80,00€
Non-participation du club aux journées Nationales FFF sans motif	40,00€
Absence non avisée club Festifoot, U6/7 et U8/9	24,00€
Joueur ou joueuse non licencié(e) sauf Journée de Rentrée	70,00€
Disqualification suite à non-respect du règlement	50,00€
Non-participation aux journées événementielles District après inscription	80,00€
Club en Critérium Excellence n'ayant pas fourni de liste	120,00€
Club en Critérium espoir n'ayant pas fourni de liste	60,00€
Clubs n'alignant pas en Challenge les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Club n'alignant pas en Critérium les joueurs prévus sur la liste fournie / joueur	10,00€
Club ne participant pas aux réunions des clubs finalistes (présentiel et/ou distanciel)	50,00€
Club qui lors des finales ne présentent pas le listing papier Foot clubs des joueurs présents	30,00€
Club absent sans motif durant la remise des récompenses lors des différentes Finales	80,00€
Annulation de l'engagement après parution des calendriers (tous les criteriums)	60,00€

* Les amendes concernant le Foot Animation seront reversées sur un fond spécial utilisé pour l'organisation du Foot Animation

** 50% de l'amende financière sera reversée au club d'accueil en compensation du forfait engendré